



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

<i>Nom du produit :</i>	Tolcide PS200
<i>Numéro d'homologation :</i>	28880
<i>N° de la demande :</i>	2008-3962
<i>N° de document de l'ARLA :</i>	1965923

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de l'homologation conditionnelle prenant fin le *31 décembre 2011*, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le *1^{er} septembre 2011*, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 3 PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

CODO :	3.5.10
Titre :	Données sur la stabilité d'entreposage
Précisions :	Des données sur la stabilité de Tolcide PS200 conservé à température ambiante pendant un an doivent être soumises conformément à la directive DIR98-03.

PARTIE 10 VALEUR

CODO :	10.2.3.4
Titre :	Études sur le fonctionnement
Précisions :	Des études sur le fonctionnement sont requises pour déterminer la fréquence d'application appropriée dans l'injection d'eau du champ pétrolifère et les tours de refroidissement à recirculation par évaporation. Dans tous les cas, les études doivent être menées sur une période d'au moins un mois. En cas de résultats très variables, les essais devraient se poursuivre jusqu'à l'établissement d'un modèle scientifique valide.